

---

DE LA HUITIÈME RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
QUI AURA LIEU LE JEUDI 25 MARS 2004 À 19 h  
DANS LA SALLE DU CONSEIL, À LA PLACE TOM DAVIES

---

## LE MAIRE DAVID COURTEMANCHE, PRÉSIDENT

- 17 h            **COMITÉ PLÉNIER - RÉUNION À HUIS CLOS**  
**SALLE DE COMITÉ C-11, À LA PLACE TOM DAVIES**  
*Objet de la réunion : des questions portant sur les relations  
du travail, le personnel et des litiges*
- 19 h            **RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SALLE DU CONSEIL, À LA PLACE TOM DAVIES**

**(VEUILLEZ ÉTEINDRE LES TÉLÉPHONES CELLULAIRES ET LES  
TÉLÉAVERTISSEURS)**

La salle du Conseil de la Place Tom Davies est accessible en fauteuil roulant. Si vous désirez obtenir un appareil auditif, veuillez communiquer avec le greffier municipal, avant la réunion. Les personnes qui prévoient avoir besoin d'aide doivent s'adresser au bureau du greffier municipal, au moins 24 heures avant la réunion, aux fins de dispositions spéciales. Veuillez composer le (705) 671-2489, poste 2475; appareils de télécommunications pour les malentendants (ATS) (705) 688-3919. Vous pouvez consulter l'ordre du jour au site Web de la Ville à l'adresse [www.greatersudbury.ca](http://www.greatersudbury.ca).

1. Moment de silence
2. Appel nominal
3. Déclarations d'intérêt pécuniaire

{AUCUNE}

**EXPOSÉS / DÉLÉGATIONS**

4. Lettre datée du 3 février 2004 du Réseau Trillium pour le don de vie, Hôpital régional de Sudbury Regional Hospital au sujet d'un exposé au Conseil municipal sur la situation des dons d'organes et de tissus en Ontario (et à Sudbury) de même que la célébration de la Semaine nationale de sensibilisation au don d'organe et de tissu dans la Ville du Grand Sudbury. 1 - 2  
**(PRÉSENTATION ÉLECTRONIQUE)**
- Yvonne St-Denis, coordonnatrice des dons d'organes et de tissus à l'hôpital
5. Rapport daté du 11 mars 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Services de développement économique et de planification au sujet du positionnement, de la stratégie et des graphismes en matière d'image de marque de la Ville du Grand Sudbury 3 - 11  
**(PRÉSENTATION ÉLECTRONIQUE) (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**
- Doug Nadorozny, directeur général des Services de développement économique et de planification

(Le sondage des intervenants communautaires a entraîné une demande que la Ville du Grand Sudbury aborde son image tant interne qu'externe. Plus de la moitié des personnes qui ont répondu au sondage sur le plan stratégique de développement économique de la Ville (mars 2003) croyaient que le « lancement d'une campagne énergique d'image » était une priorité supérieure afin de faire progresser notre Ville.)

**QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS**

À cette étape de la réunion, l'adjoint au maire Craig, président de la réunion, rapportera toute question traitée pendant la séance à huis clos. Le Conseil examinera ensuite les résolutions ou les règlements.

**QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DES PRIORITÉS tenue le 24 mars 2004**

À cette étape de la réunion, le conseiller Kett, président du comité, saisira le Conseil de toute question nécessitant l'approbation de ce dernier.

**QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PLANIFICATION tenue le 23 mars 2004**

À cette étape de la réunion, le conseiller Thompson, président du comité, saisira le Conseil de toute question nécessitant l'approbation de ce dernier.

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS

### (Résolution préparée pour les articles C-1 à C-15 de l'ordre du jour des résolutions)

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.

À la demande d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par voie de débat ou par vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions et on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

<b><u>PROCÈS-VERBAUX</u></b>	<b><u>PAGE N°</u></b>
C-1 Rapport n° 7, Conseil municipal, procès-verbal de la réunion tenue le 11 mars 2004 <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)</b>	<b>M1 - M19</b>
C-2 Rapport n° 5, Comité des finances, procès-verbal de la réunion tenue le 8 mars 2004 <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)</b>	<b>M20 - M25</b>
C-3 Rapport n° 6, Comité des finances, procès-verbal de la réunion tenue le 10 mars 2004 <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)</b>	<b>M26 - M30</b>
C-4 Rapport n° 1, Comité des permis d'entreprises, procès verbal du 9 mars 2004 <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)</b>	<b>M31 - M32</b>
C-5 Rapport n° 7, Comité des finances, procès-verbal de la réunion tenue le 22 mars 2004 <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)(PROCÈS-VERBAL DÉPOSÉ)</b>	
C-6 Rapport n° 8, Comité des finances, procès-verbal de la réunion tenue le 24 mars 2004 <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)(PROCÈS-VERBAL DÉPOSÉ)</b>	
C-7 Rapport n° 6, Comité des priorités, procès-verbal de la réunion tenue le 24 mars 2004 <b>(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)(PROCÈS-VERBAL DÉPOSÉ)</b>	

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

### PROCÈS-VERBAUX (suite)

PAGE N°

- C-8 Rapport n° 6, Comité de planification, procès-verbal de la réunion tenue le 23 mars 2004  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)(PROCÈS-VERBAL DÉPOSÉ)**
- C-9 Rapport n° 2, Comité des candidatures, procès-verbal de la réunion tenue le 22 mars 2004  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)(PROCÈS-VERBAL DÉPOSÉ)**
- C-10 Rapport du Comité de dépouillement des soumissions, procès-verbal de la réunion tenue le 9 mars 2004  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)** **M33**
- C-11 Rapport n° 2, Société de santé publique de Sudbury et du district, procès-verbal de la réunion tenue le 19 février 2004  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)** **M34 - M44**

### SOUSSIONS

- C-12 Rapport daté du 17 mars 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Travaux publics au sujet de l'attribution de la soumission, améliorations au système mécanique, Centre Howard Armstrong, PWD 04-01 **12 - 17**  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**

(Les soumissions pour les améliorations au système mécanique au Centre Howard Armstrong à Valley East ont été ouvertes lors de la réunion du Comité de dépouillement des soumissions à 14 h 30, heure locale, le vendredi 6 janvier 2004.)

- C-13 Rapport daté du 10 mars 2004 du directeur général des Services corporatifs au sujet de la mise à niveau du système d'application financière PeopleSoft ERP **18 - 20**  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**

(La version 8.0 actuelle de l'application de système financier People Soft ERP doit être remplacée par la version 8.8, afin de recevoir le soutien du fournisseur.)

### RAPPORTS DE GESTION COURANTS

- C-14 Rapport daté du 17 mars 2004 du directeur général des Travaux publics au sujet de la sélection des membres du public pour siéger au Comité directeur technique **21 - 22**  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**

(Le personnel demande que le Conseil municipal nomme de deux (2) à cinq (5) personnes (figurant dans la liste) pour siéger au Comité directeur technique.)

## **PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)**

### **RAPPORTS DE GESTION COURANTS (suite)**

**PAGE N°**

- C-15 Rapport daté du 9 mars 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Travaux publics au sujet du Rapport annuel sur les Travaux publics de 2003  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**

**23 - 33**

(Le gouvernement provincial a adopté plusieurs lois et règlements qui stipulent que la municipalité doit produire un rapport annuel de tous ses réseaux d'adduction d'eau, en décrivant chacun des systèmes, tous les détails de la conformité, des résumés des données de production, etc.)

### **SONDAGE(S) TÉLÉPHONIQUE(S)**

**{AUCUN}**

### **RÈGLEMENTS**

#### **LES RÈGLEMENTS SUIVANTS PARAISSENT POUR TROIS LECTURES :**

- 2004-67A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY  
POUR CONFIRMER LES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SA RÉUNION DU 25  
MARS 2004
- 2004-68Z 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY  
POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-900,  
RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR  
L'ANCIENNE VILLE D'ONAPING FALLS ET  
L'ANCIENNE VILLE DE VALLEY EAST

Recommandation 2004-42 du Comité de planification

(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question à « I-12 », Spécial institutionnel pour permettre la prolongation d'une classification de zone institutionnelle « I » pour reconnaître la propriété actuelle du terrain et, de plus, pour permettre l'exploitation d'un « carnaval » comme utilisation accessoire de celle permise de la zone « I ». St. Jacques Holding Corp., 688, rue Emily, Hanmer.)

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

### RÈGLEMENTS (suite)

PAGE N°

2004-69Z 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY  
POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-900,  
RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR  
L'ANCIENNE VILLE D'ONAPING FALLS ET  
L'ANCIENNE VILLE DE VALLEY EAST

Recommandation 2003-186 du Comité de planification

(Ce règlement redéfinit la propriété en question à Institutionnelle afin de permettre la construction d'une école élémentaire. Plats Development Ltd., 450, rue Main Est, Val Caron)

2004-70Z 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY  
POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500,  
RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR  
L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY

Recommandation 2004-40 du Comité de planification

(Ce règlement redéfinit la propriété en question à Routière commerciale spéciale pour permettre la construction d'un panneau publicitaire au sol ayant une surface maximale de 21,6 m<sup>2</sup> pour remplacer le panneau actuel au même endroit. Chris Laking, 695 Kingsway, Sudbury)

2004-71Z 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY  
POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z,  
RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR  
L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY

Recommandation 2003-185 du Comité de planification

(Ce règlement redéfinit la propriété en question à Bureaux commerciaux spéciaux révisé pour permettre le changement de l'ancien magasin de détail d'articles de cuisine à une boutique de détail de vêtements. Le reste du bâtiment actuel continuera de servir de logement. Scott Murray, 273, rue Elm, Sudbury.)

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

### RÈGLEMENTS (suite)

PAGE N°

2004-72 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER L'ACHAT DE NORTHLAND ENGINEERING (1987) LIMITED DU LOT 3, PLAN M-956, PARTIE DU BLOC B DU PLAN M-956, DÉSIGNÉ PARTIE 1 DU PLAN 53R-10627 ET PARTIE DU LOT 11, CONCESSION 3, DÉSIGNÉ PARTIE 2 DU PLAN 53R-10627, DANS LE CANTON DE RAYSIDE POUR AGRANDIR LE DÉPÔT DE CHELMSFORD

Réunion du Comité de planification tenue le 23 mars 2004

2004-73A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR NOMMER DES AGENTS D'APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX AFIN D'APPLIQUER LES SECTIONS SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE ET LE STATIONNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU RÈGLEMENT 2001-1 ET LE RÈGLEMENT SUR LES ITINÉRAIRES DES POMPIERS 2003-30T

(Ce règlement met à jour la liste des agents d'application des règlements municipaux.)

2004-74Z 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-302, RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE RAYSIDE-BALFOUR

Recommandation 2003-184 du Comité de planification

(Ce règlement corrige deux zonages fractionnés occasionnés par un échange de terrains entre les propriétaires aux 23 et 29, rue Main, à Chelmsford. Cet échange de terrains avait pour but d'obtenir un stationnement plus efficace sur les deux propriétés.

Ce règlement redéfinit le zonage du terrain provenant du 23, rue Main de Général commercial spécial à Général commercial pour avoir le même qu'au 29, rue Main.

Ce règlement modifie le zonage du terrain provenant du 29, rue Main de Général commercial à Général commercial spécial pour avoir le même qu'au 23, rue Main. - R. Renaud, 23, rue Main, Caisse Populaire Vermilion Inc., 29, rue Main, Chelmsford)

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

### RÈGLEMENTS (suite)

PAGE N°

- 2004-75A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ROUTES DE L'ARC-EN-CIEL POUR LA CONCEPTION ET LA CONSTRUCTION D'UN PONT POUR PIÉTONS LE LONG DU CÔTÉ NORD DU PONT ROUTIER ACTUEL SUR LA RIVIÈRE VERMILION SUR LA ROUTE MUNICIPALE 55 À WHITEFISH

Rapport daté du 17 mars 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Travaux publics au sujet d'un règlement de la Ville du Grand Sudbury pour autoriser une convention avec l'association Routes de l'arc-en-ciel pour la conception et la construction d'un pont pour piétons; R. M. 55, Whitefish (Ontario).

34 - 37

(Les Routes de l'arc-en-ciel sont une société sans but lucratif qui s'occupe, selon son mandat, du développement des sentiers récréatifs dans la Ville du Grand Sudbury. Les Routes de l'arc-en-ciel ont travaillé avec l'ancienne Ville de Sudbury et les municipalités de la région depuis 1998 et plus récemment avec le Réseau du sentier pancanadien.)

- 2004-76F 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER L'ANNULATION, LA RÉDUCTION OU LE REMBOURSEMENT DES IMPÔTS FONCIERS

Rapport daté du 19 mars 2004 du directeur général des Services corporatifs

38 - 44

(Les articles 357 et 358 de la Loi sur les municipalités donne l'autorité au Conseil municipal d'annuler, de réduire ou de rembourser les impôts fonciers pour de bonnes raisons.)

### **LE RÈGLEMENT SUIVANT PARAÎT POUR LA TROISIÈME ET DERNIÈRE LECTURE :**

- 2004-38 3<sup>E</sup> RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR FERMER ET DÉCLARER EXCÉDENTAIRE LA RUE GLENN AU SUD DE LA RUE MAURICE, À HANMER

Recommandation 2003-162 du Comité de planification

(Ce règlement ci-dessus est passé en première et deuxième lecture lors de la réunion du Conseil municipal tenue le 12 février 2004. Il a depuis été annoncé et aucun commentaire n'a été reçu.)

## PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

### CORRESPONDANCE À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT PAGE N°

- C-16 Rapport daté du 19 mars 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Services corporatifs au sujet de la rémunération des membres du Conseil municipal et aux membres nommés par le Conseil municipal en 2003 45 - 49  
(À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT)

(Conformément à la Loi sur les municipalités, il faut rédiger et présenter un rapport au Conseil municipal qui établit la rémunération aux membres du Conseil municipal et aux membres nommés par le Conseil municipal chaque année au plus tard le 31 mars 2004.)

- C-17 Rapport daté du 19 mars 2004 du directeur général des Services corporatifs au sujet des droits d'aménagement 2004 50 - 52  
(À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT)

(Les droits d'aménagement s'appliquent seulement à la construction résidentielle; il n'y a pas de droits d'aménagement pour les lotissements commerciaux ou industriels.)

- C-18 Rapport daté du 20 février 2004 de la directrice générale de la Santé et des Services sociaux au sujet de l'Évaluation des services de garde d'enfants 53 - 55  
(À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT)

(Les Services d'enfants mènent leurs sondages annuels sur la satisfaction de la clientèle afin d'évaluer les services fournis aux familles dont les enfants fréquentent des services de garde autorisés pendant au moins six mois.)

- C-19 Rapport daté du 27 février 2004 de la directrice générale de la Santé et des Services sociaux au sujet des résultats du sondage sur la satisfaction de la clientèle 2002-2003 du Manoir des pionniers 56 - 60  
(À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT)

(Rapport d'information fournissant les résultats des sondages annuels sur la satisfaction de la clientèle au Manoir des pionniers menés auprès des pensionnaires et de leur famille pour la période 2002-2003)

- C-20 Rapport daté du 16 mars 2004 de la directrice générale de la Santé et des Services sociaux au sujet du rapport d'évaluation du programme par les participants - Services d'aide à l'emploi 61 - 66  
(À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT)

- C-21 Rapport daté du 17 mars 2004 de la directrice générale de la Santé et des Services sociaux au sujet du Rapport initial du Comité d'experts sur le SRAS et la lutte contre les maladies infectieuses de l'Ontario 67 - 69  
(À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT)

(Le Comité d'experts sur le SRAS et la lutte contre les maladies infectieuses a été créé par le ministre de la Santé et des Soins de longue durée en mai 2003 afin de cerner les leçons clés apprises et de fournir des recommandations pratiques, ciblées et axées sur l'avenir concernant la lutte aux maladies infectieuses et leur gestion, et la capacité de l'Ontario de faire face aux urgences en matière de santé à l'avenir.)

## **PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)**

### **CORRESPONDANCE À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT**

**PAGE N°**

- C-22 Rapport daté du 17 mars 2004 de la directrice générale de la Santé et des Services sociaux au sujet du Réseau communautaire de leadership en matière d'activité physique  
**(À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT)** **70 - 71**

(La Human League Association, organisme de bienfaisance sans but lucratif qui se consacre à la promotion de la santé, de la sécurité et du bien-être des jeunes, a récemment reçu l'approbation de financement de Parcs et Loisirs Ontario afin de fonctionner à titre de « responsable d'activités physiques ».)

## **PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER**

### **QUESTIONS RENVOYÉES ET QUESTIONS REPORTÉES**

**{AUCUNE}**

### **RAPPORTS DES GESTIONNAIRES**

- R-1 Rapport daté du 19 mars 2004 de la directrice générale de la Santé et des Services sociaux au sujet de la prolongation temporaire de la convention de services de pharmacie au Manoir des pionniers  
**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)** **72 - 73**

(Brin Enterprises (connues sous le nom de Bancroft Pharmacy) fournissent des services de pharmacie au centre de soins de longue durée Manoir des pionniers par des ententes contractuelles depuis 1993. L'entente d'achat de services actuelle entre Brin Enterprises et la Ville du Grand Sudbury a expiré le 31 janvier 2004.)

### **MOTIONS**

- R-2 **Présentée par le conseiller Berthiaume :**

ATTENDU QU'EN 1995, M. Andrew Szande, sous-ministre adjoint de la Santé, a approuvé par écrit, un million de dollars (1 M\$) pour l'établissement de satellites du Centre de santé communautaire de Sudbury (CSCS);

ET QU'EN 1997, le CSCS était prêt à établir ses satellites et à présenter sa proposition de demander un million de dollars (1 M\$), du ministère de la Santé (MS), qui lui a répondu qu'il y avait un moratoire sur la création de centres de santé communautaire (CSC) jusqu'à la fin d'un examen stratégique du programme;

ET QU'À l'automne de 2000, Mme Elisabeth Witmer, ministre de la Santé, a demandé une évaluation des besoins pour l'établissement des bureaux satellites;

## **PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)**

### **MOTIONS (suite)**

#### **R-2 Présentée par le conseiller Berthiaume (suite):**

ET QU'EN mars 2001, le CSCS a présenté l'évaluation des besoins demandée intitulée « Proposé pour l'établissement de deux CSC - satellites à Rayside-Balfour et Valley-East parrainés par le Centre de santé communautaire de Sudbury »;

ET QU'EN novembre 2001, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD) a fourni un financement pour un plan fonctionnel au sujet des deux satellites, l'un à Rayside-Balfour et l'autre à Valley-East;

ET QU'EN juin 2002, le CSCS a présenté le plan fonctionnel demandé intitulé « Plan d'aménagement pour la mise sur pied de deux CSC - satellites à Rayside-Balfour et Valley-East »;

ET QU'À l'été de 2002, le MSSLD a publié les résultats d'un examen stratégique qui a déterminé que les CSC constituent un bon investissement et un bon modèle de soins primaires;

ET QU'EN août 2003, la Division des services ministériels et du développement organisationnel du MSSLD a confirmé que les fonds pour immobilisations d'un million de dollars (1 M\$) sont toujours réservés au CSCS et ils attendent l'approbation du Ministre de la Santé;

ET QUE, depuis 1996, le CSCS dirige deux emplacements temporaires dans des cadres inappropriés et problématiques;

ET QUE les collectivités de Rayside-Balfour et de Valley-East sont mal desservies;

IL EST RÉSOLU PAR CONSÉQUENT QUE le Conseil de la Ville du Grand Sudbury demande au ministre de la Santé et des Soins de longue durée, l'honorable George Smitherman, d'approuver l'affectation d'un million de dollars (1 M\$) en financement pour immobilisations au Centre de santé communautaire de Sudbury pour l'établissement de deux bureaux satellites, l'un à Rayside-Balfour et l'autre à Valley-East.

### **ADDENDA**

### **PÉTITIONS CIVIQUES**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)**

### **AVIS DE MOTIONS**

**SÉANCE À HUIS CLOS (questions d'affaires inachevées)**

**LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 h (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)**

***{UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION APRÈS 22 h.}***

**Le 19 mars 2004**

**THOM M. MOWRY,  
GREFFIER MUNICIPAL**

**CORRIE-JO CAPORALE,  
SECRÉTAIRE DU CONSEIL**